

Saint-Louis-Bruxelles attaque un décret

■ Un recours en annulation vise le texte par lequel le gouvernement soutient financièrement une zone où l'accès à l'université est à la traîne.

L'université Saint-Louis-Bruxelles introduit un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle contre un décret adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 12 décembre dernier, concernant notamment une série de financements exceptionnels attribués à certaines universités. Un recours en annulation vise aussi l'arrêté du gouvernement qui met en œuvre le décret en question.

“Notre conseil d'administration estime qu'il y a violation des principes d'égalité et de légalité, explique le recteur Pierre Jaddoul. Car les textes prévoient un financement exorbitant au bénéfice de deux formations organisées à Charleroi sans aucune justification satisfaisante.”

L'objectif de la disposition est de soutenir des programmes dispensés dans un arrondissement où l'accès à l'enseignement universitaire est plus réduit. On parle de 400 000 euros pour 2019, 800 000 pour 2020 et au moins 1,2 million pour 2021. Ces sommes sont attribuées à deux programmes de bacheliers co-organisés par l'ULB et l'UMons à Charleroi (un bachelier en sciences humaines et sociales et un bachelier en sciences biologiques), et ce, indépendamment du nombre d'élèves inscrits. *“C'est totalement inadmissible alors que nous nous débattons tous dans de grandes difficultés, vu le financement du secteur en enveloppe fermée !”*

M. Bs